
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2021 – 476 DU 22 SEPTEMBRE 2021

portant nomination des représentants de la présidence de la République, du Ministère de la Défense Nationale et de l'Agence des Services et Systèmes d'Information au sein du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 6 janvier 2021 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2021-308 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2018- 529 du 14 novembre 2018 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- vu** le décret n° 2019-133 du 02 mai 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 septembre 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO**, représentant de la présidence de la République, en remplacement de monsieur Ouanilo Jérôme MEDEGAN FAGLA ;
- monsieur **Tchankpéga SANSIMA**, représentant du Ministère de la Défense Nationale, en remplacement de monsieur Idrissou SOULE CHABI ;
- monsieur **Serge Laurent A. ADJOVI**, Directeur général de l'Agence des Services et Systèmes d'Information.

Article 2

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Article 3

Les intéressés poursuivent le reste du mandat en cours.

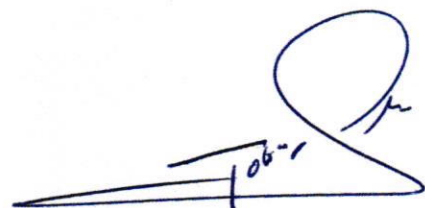
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 septembre 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

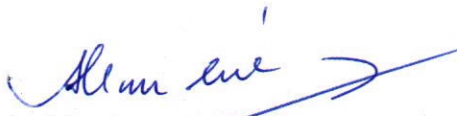
Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



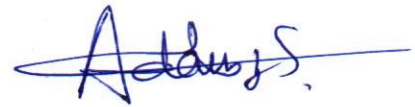
Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

La Ministre du Numérique
et de la Digitalisation,



Séverin Maxime QUENUM



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MND : 2 – MJL : 2 – MEF : 2 – AUTRES
MINISTERES : 20 – SGG : 4 – INTERESSES : 3 – JORB 1.